



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

ENGAGEONS-NOUS !

**Les appels à projets
pour les territoires**

Participez sur
votreenergiepourlafrance.fr

SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

ÉDITO



*« Un mode d'emploi
pour agir et créer
les 100 000 emplois
de la croissance verte »*

La France devient une grande puissance écologique. Nous en avons les ressources, les compétences et les talents. Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte et les plans d'action qui l'accompagnent donnent à chacun, citoyens, entreprises, territoires, un mode d'emploi pour agir et pour créer les 100 000 emplois de la croissance verte tout en protégeant notre planète contre les dégâts du réchauffement climatique.

**La ministre de l'Écologie,
du Développement
durable et de l'Énergie**

Ségolène Royal

SOMMAIRE



200 territoires
à énergie positive pour
la croissance verte

P. 3



1 500 méthaniseurs
en 3 ans

P. 7



Territoires
zéro gaspillage,
zéro déchet

P. 11



Les plates-formes de
rénovation énergétique
des logements

P. 15



APPEL À PROJETS N° 1

200 territoires
À ÉNERGIE POSITIVE
POUR LA CROISSANCE
VERTE

LES ENJEUX


Un territoire à énergie positive est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs.


L'objectif est d'engager 200 territoires volontaires dans une démarche exemplaire au service du nouveau modèle énergétique et écologique français.


Toutes les collectivités territoriales peuvent répondre à cet appel à initiatives. Sont également concernés les Pays, les parcs naturels régionaux et les pôles d'équilibre territorial et rural.

Ce que contient LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les territoires à énergie positive pour la croissance verte doivent définir un programme d'actions et de projets. Ils se fixent des objectifs dans plusieurs domaines : économie d'énergie, diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, substitution d'énergies carbonées et fossiles par des énergies renouvelables. Ces actions peuvent concerner :

 **LE BÂTIMENT** : constructions économes, rénovation thermique, récupération d'énergie, chauffage et eau chaude renouvelables, pilotage des consommations, déploiement de compteurs individuels...

 **LE TRANSPORT** : covoiturage, mise à disposition de vélos et véhicules propres partagés, transport collectif et à la demande, aménagement de circulations douces, circuits courts d'approvisionnement, espaces de télétravail...

 **LA GESTION ÉCONOME DES RESSOURCES ET DES DÉCHETS** : économiseurs d'eau, récupération d'eau de pluie, tri, réemploi, recyclage et valorisation énergétique et organique des déchets, circuits courts agro-alimentaires...

 **LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ISSUES DU TERRITOIRE** : chaufferies collectives bois, méthanisation, petite hydroélectricité, éolien, géothermie, photovoltaïque, énergies marines...

 **LA PARTICIPATION CITOYENNE** : consultation et implication des habitants, entreprises, artisans, exploitants agricoles, administrations, écoles, associations.

Comment

POSTULER ?

- 1 Télécharger un formulaire de déclaration d'intention, en ligne à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/200-territoires-a-energie-positive.html>
- 2 Les formulaires sont à envoyer à la préfecture de votre département par courriel. Les dossiers seront examinés par un comité d'évaluation réunissant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la direction régionale de l'Ademe et la Région. Tous les projets seront accompagnés. Ceux qui ne seraient pas retenus dans la démarche territoires à énergie positive pour la croissance verte pourront bénéficier d'un contrat local de transition énergétique.
- 3 La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et les directions régionales de l'Ademe peuvent apporter leur expertise pour aider à la constitution des dossiers.
- 4 Les territoires retenus pour faire partie des territoires à énergie positive devront répondre à un cahier des charges plus complet.

Concrétiser

SON PROJET

Les territoires retenus pourront accéder à différentes aides en fonction de leurs projets.

- Des aides financières pour l'animation et l'ingénierie dans le cadre d'un partenariat État-Ademe-Région.
- Une aide de l'Ademe au diagnostic et aux actions engagées.
- Un accompagnement des services de l'État pour la réalisation des projets (procédures, autorisations, déclarations) par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou la direction départementale des territoires (DDT).
- Un accès aux fonds chaleur et déchets de l'Ademe, en fonction du projet et de son ambition.
- Un accès privilégié aux prêts de la Caisse des dépôts et de la Banque publique d'investissement pour les collectivités locales et les entreprises.
- Des subventions pour la réalisation d'équipements performants.



DES IDÉES *pour agir*



Au Mené, dix ans d'énergies positives.

Avec l'ambition de produire plus d'énergie qu'elle n'en consomme, **la Communauté de communes du Mené (Côtes-d'Armor)** s'est lancée dans la démarche « énergies positives » en 2004. Elle concerne tous les usages : chaleur, électricité, mobilité et industrie. La priorité va d'abord à la réduction des besoins d'énergie. Puis, il s'agira de subvenir aux besoins restants par des énergies renouvelables locales. Le plan d'action de la collectivité a donné naissance à des réalisations concrètes : deux réseaux de chaleur alimentés par des chaudières bois, une unité de méthanisation, un parc éolien de 7 mâts en partie financée par les citoyens, une pépinière d'entreprises dont les bâtiments consomment en moyenne 40 kWh/m²/an. Une huilerie de colza a même été créée, l'huile produite étant utilisée en substitution ou en complément du fuel pour les engins agricoles ou pour l'alimentation animale.



Économie, production et participation

Le Pays centre ouest Aveyron (160 000 habitants) s'engage dans une politique globale en trois volets : les économies d'énergies (suivi des dépenses, sensibilisation, accompagnement des changements de pratique) ; la production d'énergies renouvelables (un réseau de chaleur bois collectif, une unité de méthanisation, un parc éolien participatif) ; le soutien et l'accompagnement des projets participatifs. Le mouvement est lancé, le pays ayant déjà plusieurs actions à son actif. Cette démarche a donné lieu à plus de 300 préconisations, parmi lesquelles un site internet et des aires dédiées au covoiturage, une plate-forme de mobilité solidaire, la rénovation énergétique des bâtiments, la modernisation de l'éclairage public et la production d'énergies renouvelables.

PLUS D'EXEMPLES SUR : www.ademe.fr





APPEL À PROJETS N° 2

1500
MÉTHANISEURS
EN 3 ANS

LES ENJEUX

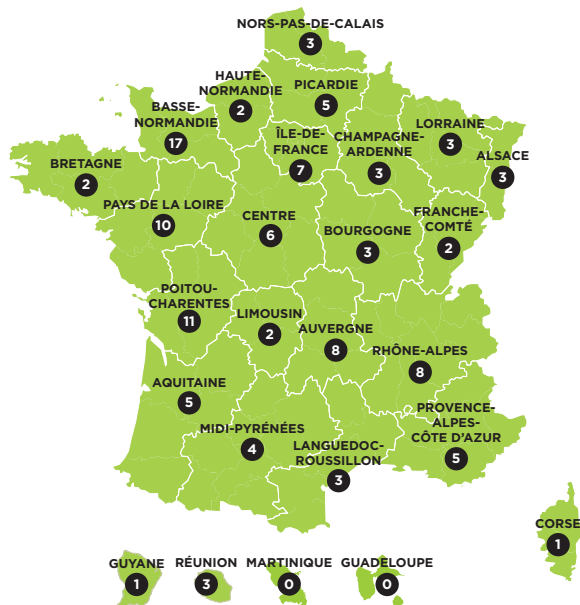
La **méthanisation** est un processus naturel de dégradation biologique de la matière organique dans un milieu sans oxygène, grâce à l'action de multiples micro-organismes (bactéries). Elle peut se produire naturellement dans certains milieux ou être mise en œuvre volontairement dans des unités dédiées grâce à un équipement industriel. Ces équipements, des méthaniseurs, produisent du gaz, appelé biogaz. Il peut être utilisé pour produire de l'électricité ou de la chaleur, être injecté directement dans le réseau de gaz naturel ou être utilisé sous forme de carburant. **Le lancement de 1 500 projets de méthanisation en 3 ans** vise à accélérer le développement des énergies renouvelables et à améliorer le traitement des déchets organiques.

Cet appel à projets s'adresse aussi bien à des porteurs de projet du monde agricole, de l'industrie ou de l'agroalimentaire qu'à des collectivités territoriales.

Le que contient LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- Pour identifier les porteurs de projets et les accompagner au mieux dans leurs démarches, **un formulaire simple** est mis en ligne sur le site du ministère.
- Le dossier doit préciser les **caractéristiques techniques envisagées** pour le méthaniseur et les besoins d'appui du candidat dans la phase amont du projet.
- Les informations ainsi recueillies font l'objet d'un **traitement informatique** destiné à la mise en relation des porteurs de projets avec les services de l'État, de l'Ademe et des gestionnaires de réseaux.

Plus de 100 projets pour le développement des méthaniseurs déjà enregistrés.





Un méthaniseur permet de valoriser les déchets d'exploitations en les mélangeant avec des déchets verts et organiques. Il peut couvrir les besoins de chaleur et d'énergie de l'exploitant et réduire ainsi ses charges. L'électricité produite est renvoyée dans le réseau public de distribution et rachetée à l'exploitant.

Comment POSTULER ?

- 1 S'informer auprès de la direction régionale de l'Ademe pour connaître les conditions et les modalités de candidature.
- 2 Télécharger un formulaire de déclaration d'intention, en ligne à l'adresse suivante : www.developpement-durable.gouv.fr/methaniseurs
- 3 En fonction des besoins identifiés recensés par le questionnaire, les porteurs de projet seront mis en relation avec les services compétents de l'État (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou direction départementale des territoires), de l'Ademe ou des gestionnaires de réseau.

Concrétiser SON PROJET

Les agriculteurs, industriels et collectivités territoriales retenus pourront bénéficier de différentes aides en fonction de leur projet.

- Une aide financière pour réaliser une étude de faisabilité de l'Ademe.
- Une aide au diagnostic territorial de l'Ademe.
- Un accompagnement des services de l'État pour la réalisation de leur projet par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou la direction départementale des territoires (DDT).
- Un engagement sur les délais d'autorisation et de raccordement.
- Un soutien à l'investissement.



DES IDÉES *pour agir*



Limousin

Le parcours d'un porteur de projet

Désireux de se lancer dans la réalisation d'un méthaniseur, Pascal, exploitant d'une ferme du Limousin, a enregistré sa demande sur le site de l'appel à projets en septembre 2014. « Notre gisement s'élève à 20 000 tonnes de fumier de bovins auxquelles peuvent s'ajouter des cultures intermédiaires. Nous souhaitons lancer une étude de faisabilité qui tienne compte de nos impératifs d'élevage : une production de matières organiques solides répartie sur 12 mois, un besoin de chaleur en deux périodes – séchage du maïs et séchage des plaquettes forestières – et une intégration dans une approche globale du territoire. Le projet doit en effet prendre en compte la présence à proximité d'une station de compostage de boues. (...) Nous sommes disposés à lancer l'étude de faisabilité au plus vite. » Peu après sa demande, Pascal a été mis en relation avec la direction régionale de l'Ademe du Limousin, qui va financer une partie de l'étude de faisabilité. Le cahier des charges de l'étude a été envoyé au porteur de projet.



Seine-et-Marne

À Chaumes-en-Brie, une unité de méthanisation modèle

Située à Chaumes-en-Brie, la ferme d'Arcy est une vaste exploitation agricole. Elle comprend 280 hectares de cultures céréalières (blé, orge, colza, maïs, betteraves), 100 hectares de prairies et un élevage bovin de 500 animaux (des mères et des veaux de race limousine). En 2009, les gérants de la ferme créent la SAS Bioénergie de la Brie. Objectif : créer une unité de méthanisation capable de produire du biogaz à partir des déjections animales et des résidus végétaux. Grâce à un équipement spécifique installé en août 2013, l'unité est la première en France à injecter directement dans le réseau de gaz naturel un biométhane issu de la méthanisation de déchets agricoles. Au rythme de 12 500 tonnes de matières traitées chaque année, l'unité génère 10 500 tonnes de digestat et 10 100 MWh de biogaz. Aujourd'hui, 1 500 foyers sont raccordés au réseau des 5 communes environnantes.

PLUS D'EXEMPLES SUR : www.ademe.fr





APPEL À PROJETS N° 3

Territoire
ZÉRO GASPILLAGE
ZÉRO DÉCHET



LES ENJEUX

Les territoires zéro gaspillage, zéro déchet s'engagent pour un projet visant à réduire le plus possible la production des déchets et à valoriser au mieux les déchets qui n'ont pu être évités. L'appel à projets vise à repérer et à accompagner les collectivités territoriales qui s'engagent dans une démarche ambitieuse de prévention, de réduction, de réutilisation et de recyclage de leurs déchets.

L'appel à projets s'adresse aux collectivités territoriales.



Ce que contient LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les démarches les plus abouties seront distinguées. Le dossier de candidature est évalué sur une série de critères d'excellence environnementale. Ainsi, le territoire zéro déchet s'engage sur :



DES OBJECTIFS AMBITIEUX

Un volume de déchets collectés, triés, recyclés, valorisés et le développement d'une comptabilité analytique.



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS À LA SOURCE

La suppression des sacs plastique, le remplacement des bouteilles par des carafes...



LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Le déploiement des composteurs individuels, la collecte séparée des déchets...



LA VALORISATION

Des équipements en process industriel de collecte et de traitement des déchets.



DES ACTIONS DE COMMUNICATION

Information, soutien aux bonnes pratiques...



DES MESURES INCITATIVES

Mise en place progressive d'une tarification incitative, refonte des critères des marchés publics.



Plus de 300 COLLECTIVITÉS

*ont déjà fait part de leur intérêt
pour s'engager dans la démarche.*

Comment

POSTULER ?

- 1 S'informer : la collectivité territoriale intéressée peut s'adresser en premier lieu à la direction régionale de l'Ademe ou la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou la direction départementale des territoires (DDT).
- 2 Télécharger un cahier des charges disponible en ligne à l'adresse suivante : Territoire-zero-gaspillage-zero-dechet.ademe.fr.
- 3 Déposer son dossier de candidature auprès de l'Ademe. Chaque dossier doit exposer le projet porté par l'ensemble des acteurs économiques, associatifs et citoyens et doit justifier de son caractère ambitieux.

Concrétiser

SON PROJET

Les territoires retenus feront l'objet :

- d'un accompagnement technique par l'Ademe pour la réalisation de leur projet ;
- d'un accompagnement des services de l'État- directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou directions départementales des territoires (DDT) - pour faire aboutir les dossiers liés aux nouveaux équipements rendus nécessaires à leur projet ;
- d'un soutien financier de l'Ademe pour la mise en place d'une animation territoriale.



DES IDÉES *pour agir*

14

TERRITOIRE ZÉRO GASPILLAGE, ZÉRO DÉCHET



Île-de-France

Des chantiers bien traités

Un service de bennes sur chantiers, 12 centres intégrés de collecte des déchets : le dispositif de gestion des déchets de chantiers mis en place par Raboni et Paprec fait aujourd'hui référence. Grâce à la filière recyclage créée avec le groupe Paprec, les déchets des clients de Raboni sont collectés, mais également triés pour être intégralement traités selon leur nature. Ils sont orientés vers une filière de recyclage et de valorisation classique ou vers une filière spécialisée (Recydis, Paprec DEEE). En 2012, le partenariat Raboni-Paprec a permis de traiter et d'évacuer plus de 150 000 tonnes de déchets de chantier, dont 35 000 par voie fluviale. Le taux de valorisation atteint aujourd'hui 75 % !



Nord

Roubaix, une ville « zéro déchet ? »

La ville de Roubaix s'est engagée dans un programme d'actions en direction de tous : citoyens, institutions publiques, associations, commerçants. Entre autres initiatives, la ville subventionne les particuliers pour l'achat de composteurs individuels, organise la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines et incite les commerçants à la réduction des emballages. En 2014, 101 familles roubaisiennes participent au défi de réduire de 50 % leur production de déchets par an. À la clé : un remboursement de 50 % de leur taxe d'ordures ménagères !

PLUS D'EXEMPLES SUR : www.ademe.fr





APPEL À PROJETS N°4

Plates-formes
**DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE**

LES ENJEUX

Une plate-forme de rénovation énergétique est un lieu de proximité et d'accompagnement des ménages. Elle doit permettre à des conseillers spécialement formés d'informer les personnes qui souhaitent améliorer la qualité énergétique de leur logement. Les conseillers fournissent tous les renseignements utiles sur les options techniques et les aides financières, la réalisation de diagnostics, l'assistance au choix des travaux, la qualification des professionnels, l'aide à la comparaison des devis, etc.





L'appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux intercommunalités déjà engagées dans les plans énergie-climat et dans les plans locaux pour l'habitat.



Ce que contient LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les collectivités territoriales candidates à la réalisation d'une plate-forme de rénovation énergétique des logements sont sélectionnées dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt.

Pour bénéficier du soutien de l'État, elles préciseront notamment :

-  leur rôle d'information et de conseil ;
-  la manière dont elles mobilisent les professionnels du bâtiment pour dynamiser ce nouveau marché en volume et en qualité ;
-  les modalités de financement, l'échelon régional ou local étant encouragé ;
-  le dispositif d'ingénierie de projet et d'animation.

Comment POSTULER ?

- 1** S'informer auprès de la direction régionale de l'Ademe. Les Régions sont aussi partenaires de cette initiative.
- 2** Répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de votre région : contacter la direction régionale de l'Ademe.

Concrétiser SON PROJET

Les collectivités retenues reçoivent :

- un accompagnement de l'Ademe et éventuellement de la Région,
- un soutien financier de l'Ademe comprenant un montant soutenant pour 3 ans les moyens d'animation, de communication et d'étude mobilisés.

100 *plates-formes
de rénovation
énergétique seront soutenues.*

Les contrats locaux de transition énergétique pour la croissance verte



Les collectivités locales et les EPCI ont la possibilité de signer des contrats locaux de transition énergétique pour la croissance verte avec l'État (préfets, services déconcentrés). L'objectif : créer de véritables communautés de travail des acteurs concernés pour accélérer la transition énergétique. Ces contrats locaux doivent permettre aux territoires de bénéficier de conseils et d'aides à l'animation et à l'ingénierie.



DES IDÉES *pour agir*

18

PLATES-FORMES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS



Gironde

À Libourne, l'information est un service public

Située en Aquitaine, la Communauté d'agglomération de Libourne (CALI) propose à ses 70 000 habitants un service public gratuit et indépendant dédié à l'amélioration de l'habitat. Avec pour ambition de rénover 1 000 logements privés en 5 ans, ce dispositif mise sur une information aussi large que possible et une simplification des démarches pour les propriétaires désireux de rénover leur bien. La structure s'est ainsi engagée à mettre en synergie les dispositifs existants et à renforcer ses partenariats avec les acteurs clés de la rénovation énergétique de l'habitat.



Essonne

Rénover malin

Comment accompagner le particulier tout au long de son parcours de rénovation de son logement ? C'est l'objectif de la plate-forme de rénovation énergétique de l'habitat de l'Essonne : « Rénover malin ». L'objectif est d'aider le particulier à passer à l'acte et d'augmenter les chantiers dans le département. Le marché local de la rénovation est potentiellement important : plus de 200 000 logements sont considérés comme énergivores. La plate-forme rapproche les différents acteurs, qu'ils soient publics ou privés.

La plate-forme en ligne : renewer-malin.fr

PLUS D'EXEMPLES SUR : www.ademe.fr



CONTACTS

utiles

*Pour constituer votre dossier
ou vous aider dans vos démarches,
vous pouvez compter sur :*



Les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement
www.developpement-durable.gouv.fr/Liste-des-21-DREAL.html

Les directions départementales des territoires :
www.developpement-durable.gouv.fr/Les-DDT-directions-departementales.html

Les directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement en outre-mer
www.developpement-durable.gouv.fr/Coordonnees-des-DEAL.html

Les directions régionales de l'Ademe :
www.ademe.fr/content/liste-implantations-lademe

La Caisse des dépôts et consignations :
www.caissedesdepots.fr/

La Banque publique d'investissement :
www.bpifrance.fr

Pour tout savoir sur la transition énergétique
et pour en devenir ambassadeur

Participez à LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

sur votreenergiepourlafrance.fr

Donnez vos avis et vos idées,
partagez vos initiatives sur le terrain

#VotreÉnergie



Numéro azur Eco Renov
pour engager des travaux :

 N° Azur  810 140 240

www.developpement-durable.gouv.fr
www.renovation-info-service.gouv.fr/
www.ademe.fr/



Twitter @ecologiEnergie



Facebook.com/ministredudeveloppementdurable

Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Tél. 33 (0)1 40 81 21 22

